

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Séance jeudi 10 avril 2025

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de PRUNAY-CASSEREAU, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de conseil de Prunay-Cassereau, sous la présidence de Monsieur Éric BARDET, le Maire.

Date de convocation : 24/03/2025

Date d'affichage : 17/04/2025

Présents : M. BARDET Éric, M. DOUBLET Benoît, M. FRAIGNE Teddy, M. HABOLD Christian Me HAMARD Sylvie
M. JARDIN Christian, M. MOTHERON Philippe, M. PUJOL Jean-Gabriel, M. SUY Loïc, Me VÉRON Stéphanie

Absent non excusé : M. RICHARD Louis,

Absente excusée : Me RAIMBAULT Joëlle (pouvoir à Me VÉRON Stéphanie)

Nombre d'élus : En service 12, présents 10, votants : 11

Secrétaire de séance : M. HABOLD Christian

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h10

Le Maire ouvre la séance à 19 h 10 et procède à l'appel des membres du conseil municipal. Monsieur le Maire constate que les conditions de quorum sont remplies. Il donne lecture des points inscrits à l'ordre du jour. Monsieur le Maire interroge les membres présents afin de savoir si le compte rendu du Conseil Municipal du 27 février 2025 appelle des observations de la part de l'assemblée.

Aucune remarque n'est formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

1

Ordre du jour

FINANCE

- Approbation du compte financier unique 2024
- Affectation de résultat 2024
- Taux des taxes
- budget primitif 2025

- Approbation du compte financier unique 2024 du budget annexe "lotissement les Fouquets - rue des vignes"
- Affectation de résultat 2024 du budget annexe "lotissement les Fouquets - rue des vignes"
- budget primitif 2025 du budget annexe "lotissement les Fouquets - rue des vignes"

Ajout à l'ordre du jour le 28/03/2025

FINANCE

- Tarifs cantine pour étoile cyclo 2025

Questions diverses.

03-2025

FINANCE LOCALE : DÉCISION BUDGÉTAIRE : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUCET COMMUNAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2024 de la commune de Prunay-Cassereau,

Vu le CFU 2024 de la commune de Prunay-Cassereau,

Considérant que le CFU de la commune de la commune de Prunay-Cassereau se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU de la commune de Prunay-Cassereau met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU de la commune de Prunay-Cassereau est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné Monsieur Christian JARDIN,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

2

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	294.746,43 €	586.339,00 €	881.085,43 €
	Recettes réalisées	117.145,96 €	570.743,81 €	687.889,77 €
	Reste à réaliser	49.845,00 €	0,00 €	49.845,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	409.906,88 €	769.856,04 €	1.179.762,92 €
	Dépenses réalisées	227.044,00 €	492.163,82 €	719.207,82 €
	Reste à réaliser	61.175,49 €	0,00 €	61.175,49 €
Différences entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	-109.898,04 €	78.579,99 €	-31.318,05 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	115.160,45 €	183.517,04 €	298.677,49 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	5.262,41 €	262.097,03 €	267.359,44 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	-11.330,49 €	0,00 €	-11.330,49 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-6.068,08 €	262.097,03 €	256.028,95 €

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Le doyen de l'assemblée demande de délibérer sur le Compte Financier Unique de la commune de Prunay-Cassereau et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La délibération est adoptée par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

04-2025

FINANCE LOCALE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024

(Voir annexe jointe)

Considérant l'excédent d'investissement : 5.262,41 €

(Résultat brut de clôture 2024)

R.A.R Dépenses 61.175,49 €

RAR Recettes 49.845,00 €

Soit - 11.330,49 € (RAR)

Considérant le besoin de financement de la section investissement de :

5.262,41 € - 11.330,49 € = - 6.068,08 € (R1068)

Propose d'affecter à la section d'investissement du budget 2025 :

- La somme de 5.262,41 € à la ligne R001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

et d'affecter à la ligne R002 de la section de fonctionnement du budget 2025 la somme de 252.028,95 €

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

05-2025

FISCALIÉ / DÉCISION BUDGÉTAIRE : AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024

3

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur le taux des taxes.

L'état 1259 (notification des taux d'imposition des taxes directes locales) pour 2025 annonce un produit de 756.200 €, le Maire propose de conserver les taux de 2024 à savoir :

(Taux 2024)	Proposition taux 2025
Taxe foncière non bâti 50,33 %	TFNB 50,33 %
Taxe foncière bâti 48,88 %	TFB 48,88 %
Taxe habitation 14,86 %	TH 14,86 %

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

06-2025

FINANCE LOCALE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République, Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour 23.

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n°15/2022 du Conseil Municipal en date du 08/12/2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la collectivité,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

PROPOSITION

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

- Autoriser Monsieur le Maire, sur le budget 2025, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

		DÉPENSES		RECETTES	
	R.A.R Dépenses 2024	DÉPENSES 2025	R.A.R Recettes 2024	RECETTES 2025	
FONCTIONNEMENT		723.002,35 €		723.002,35 €	
INVESTISSEMENT	61.175,49 €	403.349,02 €	49.845,00 €	414.679,51 €	
TOTAL DU BUDGET	61.175,49 €	1.126.351,37 €	49.845,00 €	1.137.681,86 €	
		1.187.526,86			1.187.526,86 €

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

➤ **07-2025**

**FINANCE LOCALE / DÉCISION BUDGÉTAIRE : BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT
LES FOUQUETS « rue des Vignes » -APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

Vu le CFU 2024 du budget annexe de la commune de Prunay-Cassereau

Considérant que le CFU annexe de la commune de Prunay-Cassereau se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU annexe de la commune de Prunay-Cassereau met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU annexe de la commune de Prunay-Cassereau est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU annexe ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président.

Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le Maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence du doyen de l'assemblée désigné, Monsieur Christian JARDIN,

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Considérant le CFU du budget annexe 2024 présenté et résumé comme suit par le doyen de l'assemblée :

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 annexe				
		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	91.096,68 €	75.310,26 €	166.406,94 €
	Recettes réalisées	15.193,76 €	26.721,33 €	41.915,09 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	30.431,43 €	72.725,55 €	103.156,98 €
	Dépenses réalisées	0,00 €	15.193,76 €	15.193,76 €
	Reste à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Différences entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	15.193,76 €	11.527,57 €	26.721,33 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-60.665,25 €	-2.584,71 €	-63.249,96 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	-45.471,49 €	8.942,86 €	-36.528,63 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	-45.471,49 €	8.942,86 €	-36.528,63 €

5

Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

Le doyen de l'assemblée demande de délibérer sur le Compte Financier Unique annexe 2024 de la commune de Prunay-Cassereau et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

La délibération est adoptée par 9 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

08-2025

FINANCE LOCALE : AFFECTATION DE RÉSULTAT BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LES FOUQUETS " rue des Vignes "

Après avoir entendu le Compte Financier Unique annexe de l'exercice 2024 :

	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023	RÉSULTAT BRUT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
INVESTISSEMENT	-60.665,25 €	15.193,76 €	-45.471,49 €
FONCTIONNEMENT	-2.584,71€	11.527,57 €	8.942,86€
TOTAL	-63.249,96 €	26.721,33 €	-36.528,63 €

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

Propose d'affecter à la section d'investissement du budget annexe 2025 :

- La somme de **45.471,49 €** à la ligne D001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté

et d'affecter à la **ligne R002 (résultat de fonctionnement reporté)** du budget 2024 la somme de **8.942,86 €**

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

09-2025

FINANCE LOCALE : BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT LES FOUQUETS II " rue des Vignes / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025 :"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi d'orientation n°92125 du 6 février 1992, relative à l'organisation territoriale de la République, Monsieur le Maire présente le projet de budget annexe primitif pour 2025.

Considérant que la Collectivité a adopté par la délibération n°15/2022 du Conseil Municipal en date du 08/12/2022 la nomenclature M57 à compter du 1er janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique à tous les budgets de la collectivité,

Vu l'article L.5217-10-6 du CGCT, « dans une limite fixée à l'occasion du vote du Budget et ne pouvant dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

PROPOSITION

- Autoriser Monsieur le Maire, sur le budget annexe 2025, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de 7,5% des dépenses réelles de la section d'investissement.

- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

6

	DÉPENSES		RECETTES	
	R.A.R Dépenses 2024	DÉPENSES	R.A.R Recettes 2023	RECETTES
FONCTIONNEMENT		59.309,89 €		59.309,89 €
INVESTISSEMENT	€	67.310,69 €		67.310,69 €
TOTAL DU BUDGET	€	126.620,58 €		126.620,58 €
		126.620,58		126.620,58 €

La délibération est adoptée par 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

10-2025

FINANCE : DÉCISION BUDGÉTAIRE TARIFS CANTINE POUR ÉTOILE CYCLO 2025

Monsieur le Maire informe que la commune accueillera cette année 2 classes d'Etoile cyclo :

- Du collège Jean Edmond de Vendôme avec 16 élèves et 4 adultes
- Du collège Jules Ferry de Saint-Calais avec 16 élèves et 4 adultes

à la salle des fêtes de Prunay-Cassereau, le lundi 19 mai 2025 avec un repas et un petit déjeuner pour chaque élève et adulte participant du collège de Vendôme et de Saint-Calais.

Le Maire propose de délibérer sur le tarif cantine à facturer à chacun des établissements.

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU

- Tarif par élève et adulte : 6 € par personne

La délibération est adoptée à l'unanimité.

* * * *

Affaires diverses :

Néant

Questions du public :

Néant

Séance levée à 19h55

A Prunay-Cassereau,
Le 14/04/2025
Le Maire
Éric BARDET

COMMUNE DE PRUNAY-CASSEREAU



Annexe délibération 04/2025 du 10/04/2025

FINANCE : DÉCISION BUDGÉTAIRE / AFFECTATION DE RÉSULTAT 2024

Après avoir entendu le Compte financier Unique de l'exercice 2024 :

	RÉSULTAT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT: 2023	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024 (titre effectué au compte 1068 en 2024)	RULTAT DE L'EXERCICE 2024	RÉSULTAT BRUT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER 2024	RÉSULTAT NET DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2024
INVESTISSEMENT	115.160,45 €		-109.898,04 €	5.262,41 €	61.175,49 € 49.845,00 €	- 11.330,49 €	-6.068,08 €
FONCTIONNEMENT	183.517,04 e	0,00 € €	78.579,99 €	262.097,03 €			262.097,03 €
TOTAL	298.677,49 €	0,00 €	-31.318,05 €	267.359,44 €	61.175,49 €	- 11.330,49 €	256.028,95 €

Pour extrait conforme au registre,
PRUNAY CASSEREAU, le 14/04/2025
Le Maire, Eric BARDET